ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18*ter*.1)

I. Office qui envoie la déclaration: **SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT)**
30-1, Berejkovskaya nab., 123995, Moscou, G-59, GSP-5, Fédération de Russie
Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39

II. Numéro de l'enregistrement international: **990554**

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): **Novácke chemické závody, a.s.**

IV. Reproduction de la marque:

V. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés:

Cl. 01: "Produits chimiques pour l'industrie (anorganiques et organiques); matières plastiques sous forme de granulés, de poudres et d'émulsions."

Cl. 03: "Produits et additifs pour le corroyage des peaux; tensioactifs à usage industriel comme produits auxiliaires pour matières textiles."

Cl. 04: "Huiles et graisses à usage industriel."

Cl. 07: "Machines et appareils (dispositifs) pour l'industrie chimique."

Cl. 17: "Produits semi-finis en matières plastiques: feuilles, profilés, tubes, tuyaux, revêtements de sols, revêtements de planchers et pièces embouties."

Cl. 37: "Construction de bâtiments; réparation et entretien de machines et d'installations pour la construction chimique."

Cl. 42: "Travaux d'ingénieurs concernant les expertises, les recherches et les études; services rendu par spécialistes: les ingénieurs, les chimistes, les physiciens."

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:

Dr. Boris Simonov

Directeur général

VII. Date: **05/02/2010**